
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er octobre 2019 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA19 08 0465

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 1^{er} octobre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA19 08 0466

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0467

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0468

La première période de questions du public a lieu de 19 h 36 à 19 h 42

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Naaman Chébli, 965, rue Hills (intervenant #1):

Monsieur se questionne sur l'actuelle permission temporaire de stationnement sur la rue Hills.

Réponse (Francesco Miele) : nous sommes conscients qu'il y a actuellement des travaux d'étanchéisation de l'immeuble empêchant les résidents d'avoir accès aux stationnements des immeubles. Les travaux devraient prendre fin sous peu. Un suivi sera fait sur cette question.

Monsieur mentionne que les 3 lumières du terre-plein de la rue Hills sont très vieilles et devraient être changées.

Réponse (Alan DeSousa) : une demande sera faite à l'équipe responsable de l'éclairage des rues afin d'en faire l'évaluation.

Il demande à partir de quelle heure les citoyens sont autorisés à effectuer des travaux et est-ce que c'est la même règle qui s'applique le dimanche?

Réponse (Alan DeSousa) : sur semaine des travaux peuvent débuter à partir de 7h00 et à 9h00 le week-end.

Réponse (Francesco Miele) : si de gros travaux sont effectués le week-end, un permis est nécessaire alors que cette obligation n'est pas demandée pour des travaux d'entretien. Par contre, les heures sont les mêmes que celles mentionnées par M. le Maire.

Réponse (Éric Paquet) : il ne doit pas y avoir de gros travaux le dimanche, seulement de l'entretien.

CA19 08 0469

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500024) :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 6 au 12 octobre 2019, Semaine de la prévention des incendies dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0470

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500023) :

CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 7 au 13 octobre 2019 ;
CONSIDÉRANT	que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
CONSIDÉRANT	que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
CONSIDÉRANT	que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;
CONSIDÉRANT	que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 octobre 2019, Semaine de la citoyenneté du Canada dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce premier jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

CA19 08 0471

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500022) :

- CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
- CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 26 octobre 2019, Semaine des bibliothèques publiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.
-

CA19 08 0472

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500025) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019, Semaine québécoise de réduction des déchets, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.
-

CA19 08 0473

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220018 relatif à la signature d'une entente, la mise en place et la gestion d'un système de récupération de matériels électroniques en fin de vie utile au Centre des loisirs, à l'usage des employés et des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent est un leader en développement durable;

ATTENDU que la compagnie Electrobac inc. offre un programme de récupération et de gestion des déchets électroniques appelé Électrobac, service sans frais d'une durée de 36 mois et qui entrera en vigueur dès l'installation du bac à l'intérieur du Centre des loisirs;

ATTENDU que la sélection du Centre des loisirs pour l'implantation du bac pour la collecte des matières électroniques est due à la fréquentation conjointe des employés municipaux et des citoyens dans ce bâtiment qui est d'environ 1 500 personnes par jour;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'une entente sans frais d'une durée de 36 mois, avec la compagnie Electrobac inc., pour la mise en place et la gestion d'un système de récupération de matériels électroniques en fin de vie utile au Centre des loisirs, à l'usage des employés et des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ADOPTÉ.

CA19 08 0474

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679011 relatif à la prolongation d'une année des contrats octroyés à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. et Groupe Direct ouest inc./Transport Goineau inc. (Soumission 18-17040) ainsi qu'à M.J. Contach enr. et Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. (Soumission 18-17242) pour le service de remorqueuses lors des opérations de déneigement pour la saison 2019-2020.

ATTENDU la résolution CA18 080509 adoptée le 2 octobre 2018 par le conseil d'arrondissement octroyant des contrats à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. et à Groupe Direct ouest inc./Transport Goineau inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018-2019;

ATTENDU la résolution CA18 080572 adoptée le 6 novembre 2018 par le conseil d'arrondissement octroyant des contrats à M.J. Contach enr. et à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018-2019;

ATTENDU que les clauses administratives particulières prévoient que les contrats accordés peuvent être renouvelés pour une année aux mêmes conditions;

ATTENDU que les clauses des appels d'offres 18-17040 et 18-17242 prévoient une indexation de 1,5% aux prix pour l'année d'option et que cette indexation est estimée à 4 039 \$ pour l'ensemble des contrats;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes des appels d'offres 18-17040 et 18-17242;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger, pour un an, les contrats déjà octroyés à Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. et Groupe direct ouest inc./Transport Goineau inc. (Soumission 18-17040) ainsi que les contrats déjà octroyés à M.J. Contach enr. et Les déneigements et remorquages S.M.G.R. (1990) inc. (Soumission 18-17242) pour le service de remorqueuses lors des opérations de déneigement pour la saison 2019-2020, aux prix et conditions des soumissions desdites firmes, totalisant la somme de 269 328,96 \$, conformément aux documents des appels d'offres;
- 2.- D'autoriser une dépense additionnelle de 4 039,93 \$ correspondant à l'indexation des contrats;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 273 368,89 \$, pour les services de remorqueuses;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0475

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193679012 relatif à la prolongation pour une année des contrats déjà octroyés à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994) et à Excavation Mario ltée, pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 – Soumission 15-14609.

ATTENDU la résolution CA15 080652 adoptée le 6 octobre 2015 par le conseil d'arrondissement octroyant un contrat à Excavation Mario ltée et à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994), pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour cinq (5) saisons hivernales;

ATTENDU que les clauses administratives particulières prévoient que les contrats accordés peuvent être renouvelés pour une année aux mêmes conditions;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 15-14609;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger pour une année les contrats octroyés à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994) et à Excavation Mario ltée pour la location, sur base horaire, de machineries avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 – Soumission 15-14609;
- 2.- D'autoriser une dépense de 320 320,35 \$ au contrat déjà octroyé à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994);
- 3.- D'autoriser une dépense de 263 039,79 \$ au contrat octroyé à Excavation Mario ltée;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879010 relatif à une dépense additionnelle pour la location de treize conteneurs dans le cadre des travaux de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent.

ATTENDU le bon de commande 1333854 octroyant un contrat à la firme Pods (9277-6178 Québec inc.) pour la location de treize conteneurs dans le cadre des travaux de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent afin d'y entreposer une partie du mobilier et de la collection ;

ATTENDU qu'un retard sur l'échéancier des travaux oblige l'arrondissement à prolonger de deux mois, la période de location prévue initialement ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 7 192,84 \$ en faveur de Pods (9277-6178 Québec inc.) pour la location de treize conteneurs dans le cadre des travaux de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, représentant une dépense totale de 26 685,71 \$ pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0477

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054007 relatif à une dépense additionnelle dans le cadre du projet de refonte du réseau d'affichage municipal.

ATTENDU le bon de commande 1342202 octroyant un contrat à la firme Image et design global inc. dans le cadre du projet de refonte du réseau d'affichage municipal ;

ATTENDU qu'un changement de stratégie proposé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, nous a obligé à faire identifier immédiatement la totalité des 20 emplacements prévus afin de s'assurer d'une véritable concurrence des soumissionnaires lors de l'appel d'offres à venir ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 6 000 \$ en faveur d'Image et design global inc., dans le cadre du projet de refonte du réseau d'affichage municipal, représentant une dépense totale de 27 600 \$, pour l'année 2019;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0478

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378022 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement du passage Adélar-Raymond - Soumission 19-009.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Saho construction inc.	181 711,09 \$
Les entreprises Ventec inc.	187 259,78 \$
Aménagement côté Jardin inc.	222 554,81 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme Saho construction inc. le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 181 711,09 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-009;
- 2.- D'autoriser une dépense de 12 719,78 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 4 542,78 \$ à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense maximale de 198 973,65 \$ pour les travaux d'aménagement du passage Adélar-Raymond;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0479

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378023 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement de deux parcs canins : le volet 1, sur la rue Crépeau et le volet 2, sur le boulevard Montpellier - Soumission 19-023.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Volet 1 – rue Crépeau

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction Piravic inc.	184 983,28 \$
Saho construction inc.	226 957,20 \$
Les entreprises Ventec. inc.	242 884,69 \$

Volet 2 – boulevard Montpellier

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction Piravic inc.	186 146,82 \$
Saho construction inc.	215 274,59 \$

Les entreprises Ventec. inc.	216 153,00 \$
------------------------------	---------------

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Piravic inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement de deux parcs canins : le volet 1, sur la rue Crépeau pour un montant de de **184 983,28 \$** et le volet 2, sur le boulevard Montpellier pour un montant maximal de **186 146,82 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-023 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 12 948,83 \$, (volet 1) et une dépense de 13 030,28 \$ (volet 2), incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 3 699,67 \$ (volet 1) et une dépense de 3 722,94 \$ (volet 2), incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale pour ces travaux de 201 631,78 \$ (volet 1) et de 202 900,04 \$ (volet 2);
- 5.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0480

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378024 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection du terrain de basketball situé dans le parc Houde - Soumission 19-027.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Salvex inc.	183 603,58 \$
Les entreprises Ventec inc.	197 354,59 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Salvex inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **183 603,58 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-027;
- 2.- D'autoriser une dépense de 18 360,36 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 3 672,07 \$ à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense maximale de 205 636,01 \$ des travaux de réfection du terrain de basketball situé dans le parc Houde;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0481

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220019 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de remplacement d'une unité de ventilation et de climatisation sur le toit du bâtiment des Travaux publics - Soumission 19-536.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Ventilation Manic inc.	24 719, 63 \$
Les entreprises de réfrigération L.S. inc.	26 869,66 \$
HVAC inc.	30 353,40 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Ventilation Manic inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement d'une unité de ventilation et de climatisation sur le toit du bâtiment des Travaux publics, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **24 719,63 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-536 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 3 707,94 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 28 427,57 \$, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0482

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879011 relatif à l'octroi de deux contrats pour les services de conciergerie d'une durée de deux ans, le premier à Entretien Mana inc pour la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et le second à Groupe SAAV inc., pour la Bibliothèque du Boisé - Soumission 19-17786.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entretien Mana inc.	224 529,33 \$
Groupe SAAV inc.	236 615,79 \$
9322-6132 Québec inc.	237 075,69 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	237 193,62 \$
2968-1913 Québec inc.	257 893.32 \$

Bibliothèque du Boisé

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe SAAV inc.	438 753,25 \$
Entretien Mana inc.	468 787,26 \$
9322-6132 Québec inc.	479 587,97 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	507 053,86 \$
2968-1913 Québec inc.	546 793,59 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Entretien Mana inc.** le contrat pour les services de conciergerie d'une durée de deux ans à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **224 529,33 \$** et à la firme **Groupe SAAV inc.** le contrat pour les services de conciergerie d'une durée de deux ans à la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **438 753,25 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17786;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0483

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058022 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement d'une portion de la conduite pluviale à l'intersection de la voie de service de l'autoroute 520 Est et de la bretelle d'accès à l'autoroute 13 Nord – Demande de prix 19-535.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises JCGF inc.	54 598,05 \$
Location Lordbec inc.	69 473,64 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises JCGF inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement d'une portion de la conduite pluviale à l'intersection de la voie de service de l'autoroute 520 Est et de la bretelle d'accès à l'autoroute 13 Nord, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **54 598,05 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix – 19-535 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 8 243,71 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 2 747,90 \$ à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense de 65 949,66 \$, pour les travaux;
5. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0484

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194378025 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de mise aux normes d'un éclairage au DEL de sentiers, dans les parcs Harris et L'Archevêque - Soumission 19-026.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Michel Guimont entrepreneur électricien Itée	287 228,24 \$
Marc Morin électrique inc.	297 285.11 \$
Neoelect inc.	330 005.84 \$
Électricité Grimard inc.	357 694.55 \$
Systèmes Urbains inc.	379 147.31 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Michel Guimont entrepreneur électricien Itée**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise aux normes d'un éclairage au DEL de sentiers, dans les parcs Harris et L'Archevêque, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **287 228,24 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-026 ;
- 2.- D'autoriser une dépense de 20 105,98 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de 307 334,22 \$, pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0485

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197071003 relatif à l'octroi d'un contrat pour une modification accessoire pour le contrat de préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du projet Éco-campus Hubert Reeves - Soumission 11-11942.

ATTENDU la résolution CE12 0774 adoptée le 30 mai 2012 par le comité exécutif afin d'octroyer à Les services Exp inc. le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis du projet Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent – Soumission 11-11942;

ATTENDU la résolution CA14 080602 adoptée le 7 octobre 2014 par le conseil d'arrondissement pour autoriser une modification accessoire de 61 971,53 \$, taxes incluses, au contrat accordé à la firme Les services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution CA18 080375 adoptée le 3 juillet 2018 par le conseil d'arrondissement pour autoriser une modification accessoire de 66 564,56 \$, taxes incluses, au contrat à la firme Les services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent;

ATTENDU qu'en cours de réalisation des changements ont été apportés au contrat au niveau de l'éclairage de rue afin d'y inclure la pause de nœuds intelligents et que ces changements ont obligé l'entrepreneur à changer de fournisseur de luminaires, ce qui a entraîné une problématique de raccordement entre les potences et les luminaires;

ATTENDU que ces changements ont nécessité des interventions non prévues au contrat de la firme Les services Exp inc;

ATTENDU que cela a eu un effet sur les frais liés à la surveillance des travaux comprise au contrat de la firme Les services Exp inc;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une modification accessoire de **18 083,52 \$** au contrat accordé à la firme **Les services Exp inc.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent – Soumission 11-11942.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0486

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879012 autorisant les bibliothèques de l'arrondissement à participer au projet « Lire c'est payant » qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

ATTENDU que pour une cinquième saison, la campagne « Lire c'est payant », sera de retour cet automne dans le réseau des bibliothèques de Montréal;

ATTENDU que l'édition 2019 sera lancée dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU que les bibliothèques de Saint-Laurent proposent à leurs jeunes abonnés (13 ans et moins) de payer leurs amendes de retard de façon inusitée et amusante, tout en les initiant en douceur à leur devoir de citoyen;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement à participer au projet « Lire c'est payant » qui se tiendra du 19 au 26 octobre 2019, à l'occasion de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

ADOPTÉ.

CA19 08 0487

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220013 relatif à la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec et à l'octroi d'une contribution financière pour le projet C-Vert 2019-2020.

ATTENDU que depuis 2009, le Conseil d'arrondissement autorise un partenariat entre lui et les YMCA du Québec, le Secrétaire à la Jeunesse du Québec, la Fondation de la famille Claudine et Stephan Bronfman et d'autres partenaires;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'arrondissement, qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement au projet C-Vert est justifiée par la portée éducative et mobilisatrice auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises;

ATTENDU que le projet C-Vert permet l'action locale bénévole des jeunes et incite leur implication et leur engagement à relever des défis au sein de la communauté;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2019-2020;
- 2.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et YMCA du Québec;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0488

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196909009 octroyant à la Résidence Alexis-Nihon une subvention pour les activités de son comité de loisirs.

ATTENDU la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, ayant pour objet de mieux encadrer et soutenir l'offre de service dédiée à la population laurentienne;

ATTENDU que le comité de loisirs de la Résidence Alexis-Nihon offre un éventail d'activités de loisirs pour les résidents et les bibliothèques de Saint-Laurent offrent un service de prêt sur place;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ à la Résidence Alexis-Nihon pour son comité de loisirs pour l'année 2019 ;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0489

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299025 visant à accorder un soutien financier à trois organismes, totalisant la somme de 32 237 \$, dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans.

ATTENDU la résolution numéro CM18 0383 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 26 mars 2018 approuvant un projet d'entente triennale entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'un soutien financier de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 - Entente MIDI-Ville (2018- 2021);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2019-2020 :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 9 000 \$ à Ressources Jeunesse de St-Laurent inc. pour le projet « Vers l'autonomie »;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 12 000 \$ à Rue action prévention jeunesse pour son projet « Arts martiaux mixtes / Travail de milieu »;
- 3.- D'accorder un soutien financier de 11 237 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent, pour le projet « Génération active »;
- 4.- D'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0490

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054006 relatif à une demande de commandite en faveur du regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Tisser vos rêves » au Musée des Maîtres et Artisans du Québec, du 20 juin au 21 juillet 2019.

ATTENDU que Le Levant, organisme situé à Saint-Laurent, rassemble des peintres, sculpteurs, photographes, graveurs et calligraphes originaire du Proche-Orient et du Maghreb, organise annuellement des exposition mettant en vedette ses membres;

ATTENDU que l'exposition intitulée « Tisser vos rêves » s'est tenue au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ), situé à Saint-Laurent, du 20 juin au 21 juillet 2019;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 500 \$ au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Tisser vos rêves » qui s'est tenue au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ), situé à Saint-Laurent, du 20 juin au 21 juillet 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0491

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299026 relatif à une demande d'aide financière de l'école Vanguard pour l'année 2019 en soutien à un projet éducatif.

ATTENDU la politique de soutien et reconnaissance en vigueur, les écoles de Saint-Laurent sont admissibles à un don annuel maximum de 300 \$ pour soutenir des initiatives et des projets scolaires;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'école Vanguard pour l'année 2019 en soutien à un projet éducatif;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0492

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664009 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

- 1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- 5@7 organisé par Technoparc Montréal, le jeudi le 29 août 2019, à l'Hôtel Saint-Sulpice - LA TERRASSE SINCLAIR - 414 rue Saint-Sulpice à Montréal. Frais de restauration de M. DeSousa.

58,94 \$

- 2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- 29^e bal annuel de la Fondation de l'Hôpital Chinois de Montréal, le samedi 2 novembre 2019, à l'Hôtel Bonaventure de Montréal.

Achat de huit billets à 350 \$

2 800 \$

- Soirée bénéfice 2019 organisée par les Fondations du cégep de Saint-Laurent et du Musée des maîtres et artisans du Québec, le vendredi 8 novembre 2019, à la cafétaria du cégep de Saint-Laurent.

Achat d'une table de 8 personnes

700 \$

- 22^e gala annule « Cèdre et Érable » de la Chambre de commerce Canada-Liban, le samedi 9 novembre 2019 à l'Hôtel Sheraton de Montréal.

Achat de sept billets à 300 \$ plus taxes

2 414,48 \$

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0493

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984012).

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 août et le 25 septembre 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0494

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194054005 relatif à l'acquisition de Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco inc.

ATTENDU qu'au cours des années 2018 et 2019, l'arrondissement a octroyé à Imprimerie Norecob inc. un contrat pour l'impression des publications (CA17 080680) – Soumission 17-16455 ;

ATTENDU qu'en date du 25 septembre 2019, la Ville de Montréal a été avisée de l'acquisition de Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco inc. avec effet rétroactif au 13 août 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu d'informer le conseil d'arrondissement de l'achat de Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco inc. Ainsi, toute autre activité de l'arrondissement de Saint-Laurent avec Imprimerie Norecob inc. se poursuivra sous le nom de Imprimerie Solisco inc.;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte de l'acquisition de Imprimerie Norecob inc. par Imprimerie Solisco inc.

ADOPTÉ.

CA19 08 0495

Soumis sommaire décisionnel numéro 1191024001 autorisant la radiation de la somme de 2 997,12 \$ et tout solde dû par Niki Papaioannou relativement au compte 80-237187-1 exercice 2018 mod 01 pour le solde impayé du coût pour le débranchement d'un service d'aqueduc au 4415, avenue Félix-Leclerc.

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties pour un règlement en capital, intérêts et frais, tel que détaillé au sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1.- De recommander la radiation de la somme de 2 997,12 \$ et tout solde dû par Niki Papaioannou relativement au compte 80-237187-1 exercice 2018 mod 01 pour le solde impayé du coût pour le débranchement d'un service d'aqueduc au 4415, avenue Félix-Leclerc.

2.- D'imputer la radiation selon les informations suivantes :

IMPUTATION RADIATION (SIMON): Arrondissement Saint-Laurent;

IMPUTATION RECETTES DIVERSES: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000;

MONTANT À RADIER: 2 997,12 \$ en capital et tout solde dû.

ADOPTÉ.

CA19 08 0496

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3330, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la hauteur du bâtiment, le revêtement extérieur et la répartition de la superficie des enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 7. d) du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 septembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3330, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone C11-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la hauteur du bâtiment, le revêtement extérieur et la répartition de la superficie des enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0497

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3475, rue Garneys dans la zone H03-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la distance de la limite mitoyenne qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 septembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3475, rue Garneys dans la zone H03-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la distance de la limite mitoyenne qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0498

Soumis sommaire décisionnel numéro 1198396017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3300, boulevard Toupin dans la zone H03-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la distance de la limite mitoyenne qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des

dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20190902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 11 septembre 2019 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 3300, boulevard Toupin dans la zone H03-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la distance de la limite mitoyenne qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0499

Soumis sommaire décisionnel 1194903003 visant à adopter une résolution approuvant un projet particulier afin d'autoriser l'agrandissement d'un centre communautaire au 910, avenue Sainte-Croix (lot 2 190 241) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier afin d'autoriser l'agrandissement d'un centre communautaire au 910, avenue Sainte-Croix (lot 2 190 241) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le 2 190 241.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001) applicable au territoire décrit à l'article 1, un projet d'agrandissement d'un centre communautaire est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux normes de marges latérales, au nombre de cases de stationnement, à l'aménagement d'un stationnement et aux usages permis prévu à la grille des usages et normes C16-016 du Règlement sur le zonage (RCA08-08-0001). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Sous réserve des usages spécifiquement autorisés ou exclus permis à la grille des usages C16-016, l'usage suivant est autorisé:

1° S5 : 2251-12.

4. Malgré les marges latérales prescrites à la grille des usages C16-016, les marges latérales applicables du projet d'agrandissement sont telles qu'indiquées sur le plan de l'annexe B.

5. Malgré les dispositions de l'article 4.2.4 et de l'article 5.92, le nombre minimal de cases de stationnement autorisées est de 3 cases, tel qu'indiqué à l'annexe B;

6. Malgré les dispositions de l'article 3.5 la largeur minimale de l'accès véhiculaire et de la voie véhiculaire est telle qu'indiquée sur le plan de l'annexe B.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Implantation du bâtiment et stationnement

ADOPTÉ.

CA19 08 0500

Le règlement numéro RCA08-08-0002-5 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1198433003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0002-5 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0002 sur le lotissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0501

Le règlement numéro 878-46 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1193058021).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 3 septembre 2019, un projet de règlement numéro 878-46 a été présenté et déposé (CA19 080450);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro 878-46 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière (CA19 080451);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 878-46 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

CA19 08 0502

Le règlement numéro RCA07-08-0014-3 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1198433004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019, un projet de règlement numéro RCA07-08-0014-3 a été présenté et déposé (CA19 080448);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public (CA19 080449);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA07-08-0014-3 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

CA19 08 0503

Le projet règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent » est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1192839004).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent », tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA19 08 0504

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA19-08-4 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent ».

(1192839004 – RCA19-08-4)

CA19 08 0505

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214007 relatif à la création d'un poste temporaire de chef de division, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU la nomination temporaire au sein d'un autre arrondissement de la chef de division, permis et inspection;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire de chef de section, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (emploi : 214910 - clé comptable: 304728-06103 - SBA: xx8600) jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0506

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214004 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant dans cette section, à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Kamal Adnane (matricule 100008874), employé col bleu, à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Poste : 40814 – Emploi : 600470 - SBA: 265385 - Centre d'opération : 304727), sans effet rétroactifs.

ADOPTÉ.

CA19 08 0507

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214005 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien est devenu vacant dans cette section, à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Sylvain Legris (matricule 100008654), employé col bleu, à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Poste : 40814 – Emploi : 600470 - SBA: 265385 - Centre d'opération : 304727), sans effet rétroactifs.

Monsieur Legris a, depuis, accepté un poste en fonction supérieure de préposé aux travaux et à la propreté (poste 43835) à la direction des travaux publics, Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues, section entretien des bâtiment et conciergerie, il est actuellement en cumul d'heure sur ce poste.

ADOPTÉ.

CA19 08 0508

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195214006 relatif à la création d'une banque d'heures dans la fonction col bleu de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 3096 heures dans la fonction col bleu de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (emploi 601130);

ATTENDU que le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent est en constant accroissement;

ATTENDU que l'arrondissement désire continuer à offrir un service rencontrant les normes de la politique de déneigement et veut être le plus efficace possible;

ATTENDU que l'arrondissement entend réduire le nombre de kilomètres par secteur;

ATTENDU l'augmentation du nombre de secteurs de chargement, de déblaiement trottoir et d'épandage trottoir;

ATTENDU que l'ajout de ressources additionnelles est nécessaire à la réalisation de ces objectifs;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 3096 heures dans la fonction col bleu de chauffeur opérateur d'appareils motorisés « B » (601130) à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0509

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2019 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA19 08 0510

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen invite les citoyens à se procurer du compost gratuit le 12 octobre aux Ateliers municipaux et souhaite une joyeuse fête de l'Action de grâce en précisant que la collecte des ordures fonctionnera comme prévue.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - offre également ses souhaits aux citoyens pour la Fête de l'Action de grâce;
 - marche pour la planète et se dit fier des réalisations de l'arrondissement sur le plan environnemental, beaucoup d'événements de programmés : le 26 octobre, la Journée des Écocitoyens au Complexe sportif, il y aura diverses activités familiales et conférences. Précise que le 25 octobre est réservé aux entreprises;
 - lors du changement d'heure, ne pas oublier de changer les piles de vos détecteurs de fumée;
 - consulter l'application de l'arrondissement qui vous informera des activités à venir à Saint-Laurent, dont de très beaux concerts.
- Le maire Alan DeSousa remémore la démonstrations des jeunes des écoles primaires qui sont venus devant la mairie avec leurs affiches à l'occasion de la journée de la Marche pour le climat;
- Le conseiller Francesco Miele remercie les équipes pour la réalisation du budget et le PTI 2019-2020 et félicite la directrice pour son travail et demande aux citoyens d'aller voter aux élections fédérales à venir.
- La conseillère Michèle D. Biron remercie les directeurs pour le travail fait pour le budget et souligne l'impact de celui-ci pour un élu.

- Le maire Alan DeSousa se joint aux conseillers pour féliciter les équipes responsables du budget pour leur excellent travail.

CA19 08 0511

Deuxième période de questions du public

Le personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Richard Lemay, 2775, boulevard de la Côte-Vertu #403, intervenant no. 4 :

Concernant l'item 20.07 traitant de parc canin, mentionne qu'il est difficile pour un propriétaire de chien de petite taille de profiter de l'usage d'un parc canin. Est-ce que cette distinction a été prévue pour permettre cette cohabitation.

Réponse (Alan DeSousa) : nous prenons note de votre commentaire et nous le référons pour suivi à monsieur François Lapalme, directeur des Travaux publics. Nous étudierons si cet aspect peut être envisagé. Remercie le citoyen pour sa présence et lui fait remarquer qu'il est le seul à s'être déplacé pour cette séance du conseil.

CA19 08 0512

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 03.

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2019.
